



## PROCES- VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 MARS 2025

Le six mars deux-mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégory HUCHETTE, Maire de Rivecourt.

**Étaient présents** : Mesdames Françoise DEBEAUPUIS, Agnès CHARLET, Mireille CARDOT, Véronique GUERLIN, Messieurs Philippe CARRÉ, Eric ROULLET, José PASSET, Marcel WAROUX.

**Étaient absents excusés** :

Monsieur Marc PINEL (pouvoir à Madame Françoise DEBEAUPUIS)  
Monsieur Grégory CHAFFOIS (pouvoir à Madame Véronique GUERLIN)  
Monsieur Stéphane DELAHAYE (pouvoir à Monsieur José PASSET)  
Monsieur Serge VITTAZ (pouvoir à Monsieur Marcel WAROUX)  
Madame Pascale TOCATLIAN (pouvoir à Madame Mireille CARDOT)

**Début de séance** : 19h

**Secrétaire de séance** : Madame Françoise DEBEAUPUIS

**Date de convocation** : 27/02/2025

**Date d'affichage** : 27/02/2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Nombre de conseillers présents** : 9

**Nombre de conseillers votants** : 14

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de Mme BLUSTENNE de Rivecourt afin de bénéficier du tarif « été » pour la location de la salle des fêtes, lors du week-end du 3 au 5 octobre 2025.

**Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents et représentés d'ajouter ce point à l'ordre du jour.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu délégation.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire annonce que la séance est ouverte.

\*\*\*\*\*

## I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Françoise DEBEAUPUIS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des présents et représentés.

\*\*\*\*\*

## II. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2024

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

\*\*\*\*\*

## III. FINANCES

### 1) Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Ce point est ajourné et reporté à la prochaine séance du conseil municipal. En effet, nous n'avons pas reçu la validation du CFU par la trésorerie.

\*\*\*\*\*

### 2) Affectation du résultat 2024 sur le Budget Primitif 2025

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents et représentés de valider les propositions de Monsieur le Maire, comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>REPORTS</b>	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	41 170.75 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	0 €
<b>SOLDES D'EXÉCUTION</b>	
Solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement	81 129.29 €
Solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement	82 458.32 €
<b>RESTES A RÉALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	445 350.00 €
Recettes	0.00 €
<b>BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	323 049.96 €
<b>AFFECTATION</b>	
Affectation en réserves R.1068 en section d'investissement (RAR + déficit inv.)	82 458.32 €
Report en section de fonctionnement au R.002	0.00 €

\*\*\*\*\*

### **3) Vote du Budget Primitif – Exercice 2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'excédent global pour l'année 2024 s'élève à **204 758.36 €**.

Madame Françoise DEBEAUPUIS, Adjointe aux finances présente aux membres du conseil municipal le Budget Primitif 2025. Elle précise que ce budget a été soumis à l'avis de la commission des finances le 26 février 2025 et a reçu un avis favorable.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	<b>380 500.00 €</b>
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 579 839.00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité des présents et représentés, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.**

\*\*\*\*

### **4) Taxes Locales Directes – Année 2025**

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2025.

Après avis de la commission des finances réunie le 26 février 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2025 :**

- **Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 38.23 %**
- **Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : 42.50 %**
- **Taxe d'Habitation (TH) : 14.59 %**

\*\*\*\*\*

### **5) Attribution subvention 2025 pour l'Association CARPE DIEM**

Monsieur le Maire indique que la commission des associations s'est réunie le 26 février 2025 et a accueilli l'association CARPE DIEM afin qu'elle présente son bilan de l'exercice 2024. L'Association CARPE DIEM regroupe les activités pour les jeunes et la peinture sur porcelaine.

CARPE DIEM (Présidente : Madame Mireille CARDOT) : Madame Mireille CARDOT informe les membres de la commission que l'association CARPE DIEM demande une subvention de **1 800 €** afin d'organiser les manifestations suivantes :

- Théâtre à moustaches : 7 mars avec repas au restaurant « Les Accordailles »
- Chasse aux Œufs : 21 avril
- Voyage croisière au musée de la Batellerie à Conflans-Sainte-Honorine le 26 avril
- Fête du Village : 7 juin
- Sortie découverte aux Marais de Sacy le 13 septembre
- Marché de Noël : 16 novembre
- Concert quintet de jazz le 22 novembre

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 26 février 2025,

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions (Madame Mireille CARDOT, Présidente de l'Association CARPE DIEM et Monsieur Eric ROULLET, membre de l'Association),

**Le Conseil Municipal décide, compte-tenu des activités proposées par l'association, d'attribuer, pour l'année 2025, une subvention de 2 000.00 € à l'association CARPE DIEM.**

\*\*\*\*\*

### **6) Attribution subvention 2025 pour l'Association ATOM2SON**

Monsieur le Maire informe que les membres de l'association ATOM2SON, nouvellement créée à Rivecourt, sont venus présenter l'activité de leur association.

Afin de démarrer diverses activités pour l'année 2025 (fête de la musique, concerts...) l'association demande une subvention de 500 €.

**Après avis favorable de la commission des finances réunie le 26 février 2025,**

**Après en avoir délibéré par 14 voix pour,**

**Le Conseil Municipal décide, compte-tenu des activités proposées par l'association, d'attribuer, pour l'année 2025, une subvention de 500.00 € à l'association ATOM2SON.**

\*\*\*\*\*

#### **7) Attribution subvention 2025 pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verberie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verberie pour l'octroi d'une subvention.

**Après avis favorable de la commission des finances réunie le 26 février 2025,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

**Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2025, une subvention de 150 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verberie.**

\*\*\*\*\*

#### **8) Attribution subvention 2025 pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Longueil-Sainte-Marie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Longueil-Sainte-Marie pour l'octroi d'une subvention.

**Après avis favorable de la commission finances réunie le 26 février 2025,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,**

**Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2025, une subvention de 150 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Longueil-Sainte-Marie.**

\*\*\*\*\*

#### **9) Aménagement d'une voie verte entre Longueil-Sainte-Marie et Rivecourt – Convention tripartite de financement**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées souhaite réaliser une voie douce entre les communes de Longueil-Sainte-Marie et Rivecourt. Le souhait des trois collectivités est de rejoindre la jonction de la Coulée Verte avec la RD.13, jusqu'au croisement de la Rue de l'Oise à Rivecourt.

La convention a pour objet l'engagement des communes de Longueil-Sainte-Marie et Rivecourt de participer financièrement aux frais de création de la voie verte. La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées assure la mission de maîtrise d'ouvrage du projet. L'ADTO/SAO est mandataire de la Plaine d'Estrées pour ce projet. Le coût de l'opération est actuellement estimé à 907 720 € HT et la part de la commune de Rivecourt est fixée à 10 % de ce montant, soit 90 772 € HT.

Madame Véronique GUERLIN précise que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées peut bénéficier de subventions, particulièrement du FEDER et de la DSIL. Il conviendrait d'indiquer dans la convention que la participation demandée à la commune de Rivecourt soit une participation maximum.

**Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention, à l'unanimité des présents et représentés, autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à ce projet, en indiquant que la participation maximum de la commune ne pourra excéder 90 772 € HT.**

\*\*\*\*\*

#### **10) Modification de la délibération N° 55/2024 concernant le maintien de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise en 2025 pour l'extension du réseau des eaux pluviales rue de la République (dossier N° 00034311)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans l'énoncé de la délibération. En effet, il y est indiqué que « ce dossier référencé sous le n° 00034311 représente un coût de 46 581.40 € HT soit 55 897.68 € TTC. »

Il convient de rectifier ces termes par les suivants : « ce dossier référencé sous le n° 00034311 représente un coût de 75 000.00 € HT soit 90 000 € TTC ».

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent la modification proposée.**

#### **11) Demande exceptionnelle tarification salle des fêtes (point ajouté à l'ordre du jour)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Blustenne de Rivecourt, sollicite les membres du conseil afin de bénéficier du tarif « été » pour une location de la salle des fêtes le week-end du 3 au 5 octobre 2025.

Ce week-end étant le premier de la période « hiver », **les membres du conseil municipal décident à l'unanimité, d'appliquer, à titre exceptionnel, le tarif « été » à Madame Blustenne pour la location de la salle des fêtes le week-end du 3 au 5 octobre 2025.**

\*\*\*\*\*

#### **IV. Informations et questions diverses**

- **Location de la salle des fêtes :**

Une administrée a réservé la salle des fêtes le week-end des 5 et 6 juillet 2025. Elle demande la possibilité d'obtenir les clés le vendredi après-midi. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette demande.

- **Travaux Salle des Fêtes**

Il a été constaté une fuite en toiture à la salle des fêtes. José PASSET et Marcel WAROUX poseront un silicone afin d'étanchéifier la fuite.

- **Projet « Théâtre en l'air »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une proposition de spectacle par le « théâtre en l'air ». Le coût du spectacle serait pris en charge à raison de 50 % par le Conseil Départemental et par l'association CARPE DIEM. Il reste à définir les dates pour la représentation. La date du 18 mai est retenue.

- **Hauts de France Propres**

- La Région Hauts de France renouvelle son opération « nettoyage grandeur nature ». Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas participer à cette opération cette année.

- **Agence Régionale de Santé : désignation d'un référent pour la lutte anti-vectorielle**

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par le moustique tigre, l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France souhaite que chaque commune nomme un référent pour la lutte antivectorielle. Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas se présenter.

- **Plantations d'arbres dans le parc :** José PASSET et Marcel WAROUX feront le nécessaire demain matin avec l'employé communal. Des groseilliers seront plantés dans le parc et les arbres fruitiers seront plantés près de l'église.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-six minutes.**

Le secrétaire de séance  
Françoise DEBEAUPUIS



Le Maire,  
Grégory HUCHETTE

